



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

Nombre de membres composant le Conseil 33

Nombre de membres présents à la séance 24

Nombre de membres représentés 8

Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 02 avril 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU donne procuration à Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 11

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - EXERCICE 2024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Le budget primitif du cinéma est équilibré en dépenses et recettes à 256 129 €. Ces prévisions intègrent les résultats 2023 que nous venons de voter.

Ce budget se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
(Équilibrée en dépenses et en recettes à 157 755 €)

LES DEPENSES

Les charges à caractère général (chapitre 011) 45 150,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du cinéma.

Sont imputés notamment les locations de films (18 000 €), les frais de maintenance du matériel de projection (7 000 €), des frais d'animation (1 000 €) et des frais d'impression d'affiches (3 550 €).

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 102 420,00 €

Cette somme correspond au montant estimé de la mise à disposition du personnel de la commune pour le fonctionnement de l'activité cinéma.

La somme réellement constatée est refacturée par la commune et donne lieu à un remboursement du budget annexe cinéma vers le budget principal de la commune.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 400,00 €

Cette somme correspond à une provision dans le cadre du remboursement de billets ou de cartes de cinéma.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 200,00 €

Ce chapitre correspond uniquement à l'annulation des titres de recettes émis sur des années antérieures.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 9 585,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements au prorata temporis des acquisitions réalisées en 2024.

LES RECETTES

Produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) 45 000,00 €

Il s'agit de la vente des billets d'entrée.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) 110 000,00 €

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre estimée versée par la commune en provenance du budget principal. Celle-ci est inférieure de 5 000,00 € par rapport à celle estimée en 2023.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 2 755,00 €

Il s'agit des écritures comptables liées à la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma.

SECTION D' INVESTISSEMENT
(équilibrée en dépenses et en recettes à 98 374,00 €)

LES DÉPENSES

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) 95 619,00 €

En 2024 sont prévues les acquisitions suivantes :

- Un écran de toile cinéma et un moteur (35 000,00€)
- Un ensemble pour console (680,00 €)

Est également prévue la somme de 59 939,00 € correspondant à un report 2023 pour l'acquisition d'un projecteur laser.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 2 755,00 €

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES

Subventions d'investissement (chapitre 13) 15 086,10 €

La commune provisionne la somme de 15 086,10 € pour financer l'acquisition de l'écran de toile de cinéma.

Opération d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 9 585,00 €

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 73 702,90 €

Cette recette correspond au résultat excédentaire de 2023 évoqué dans la délibération précédente.

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2024.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2024 avec reprise anticipée des résultats 2023

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 26/03/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()
Contre	6	Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

Article 1^{er}: Adopte, par chapitre, le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2024, ci-annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 256 129,00 €
- en dépenses : 256 129,00 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 157 755,00 €
- en section d'investissement : 98 374,00 €

Article 2: Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 05 AVR. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le

04 AVR. 2024

05 AVR. 2024

